

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 332/PR-SGG

ANNÉE 1966

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

- VU la proclamation du 22 décembre 1965 ;
- VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°139/PR du 16 Mars 1966, fixant les rémunérations, les indemnités et les prestations en nature allouées au Président de la République, au Président de la Cour Suprême, aux Membres du Gouvernement, aux Membres des cabinets présidentiel et ministériels, au Secrétaire Général et au Secrétaire Général-Adjoint du Gouvernement ;
- VU le Décret N°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
- VU les nécessités de service,

DECRETE :

Article 1er - Mr Gaston FOURN, Magistrat, est nommé Conseiller Technique du Président de la République.

Article 2 - Le présent décret qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 26 Août 1966

par le Président de la République,

Général Christophe SOGLO

Ampliations :

PR 4 - MJL 2 - MFAE 2 - DJL 4 -  
Intéressé 1 - DGF-DB-CF-DC-DI 5 -  
Ministères 9 - CS 6 - SGG 4 -  
IAA 1 - Gde.Chanc. 1 - JORD 1.  
Trésor 4 -